

AVIS PUBLIC

À : À tous les Électrices et Électeurs de Wôlinak

De : Me Annie Neashish, présidente d'élection

Date : Le 25 avril 2024

Objet : Affichage et révision de la liste électorale

Électrices et Électeurs de Wôlinak,

La prochaine élection aura lieu le 9 juin 2024 pour les postes de Chef et celui du conseiller n'ayant pas le statut autochtone qui aura lieu le 9 juin 2024.

Nous vous invitons à consulter la liste électorale qui est affichée dans les endroits publics depuis le 25 avril 2024. Vous pouvez également examiner cette liste sur le site du Conseil des Abénakis de Wôlinak à l'adresse cawolinak.com.

Notez que le *Code d'appartenance de la bande des Abénakis de Wôlinak* prévoit que seuls les membres ordinaires sont inscrits à la liste des électeurs (confirmé par la décision de la Cour d'appel fédérale de 2021 dont la référence est 2021 CAF 197).

Sachez également que selon l'article 5.3 du *Code concernant les élections du Conseil selon la coutume de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak, version du 11 juin 2008*, tout électeur peut demander par écrit au président d'élection la révision de la liste électorale notamment pour le motif que son nom en a été omis, que son nom y est inexactement inscrit ou que le nom d'une personne inhabile à voter y figure.

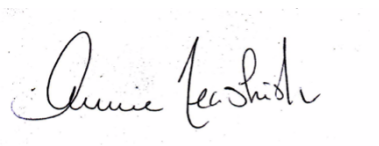
Voici la procédure à suivre pour la demande de révision de la liste électorale:

Faire parvenir **par écrit** à la présidente d'élection, Me Annie Neashish, la demande de révision ainsi que toutes les **preuves documentaires crédibles et admissibles à son appui** (soit la preuve d'un lien familial avec une personne abénakise ayant le statut autochtone), et ce, au plus tard le **30 mai 2024** à l'adresse courriel suivante :

electionwolinak2024@ncavocats.ca

Aucun service d'aide à la recherche généalogique n'est offert par la présidente d'élection et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toutes questions ou demande d'accès aux *Code d'appartenance de la bande des Abénakis de Wôlinak* ou *Code concernant les élections du Conseil selon la coutume de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak, version du 11 juin 2008*.



Me Annie Neashish, présidente d'élection
Téléphone : 1-888-845-8317

AVIS PUBLIC

À : À tous les Électrices et Électeurs de Wôlinak

De : Me Annie Neashish, présidente d'élection

Date : Le 25 avril 2024

Objet : Délais prévus au *Code concernant les élections du Conseil selon la coutume – Première Nation des Abénakis de Wôlinak, version du 11 juin 2008 (ci-après, le « Code »)*

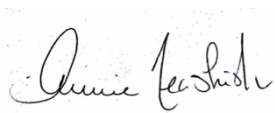
Électrices et Électeurs de Wôlinak,

Le présent avis a pour but de vous informer des dates importantes et à retenir concernant l'élection pour les postes de Chef et celui du conseiller n'ayant pas le statut autochtone qui aura lieu le 9 juin 2024.

Dates	Activités
25 avril 2024	Affichage de la liste des électeurs (art. 5.2 du <i>Code</i>) et avis public concernant l'assemblée de présentation
5 mai 2024	Tenue de l'assemblée de présentation (art. 4.1 du <i>Code</i>) de 11 heures à 14 heures à la Chapelle située au 10110, rue Kolipaïo, à Wôlinak
13 mai 2024	Délai maximal pour fournir le dépôt exigé pour chaque candidat au poste de Chef et au poste de Conseiller (art. 2.5 du <i>Code</i>)
15 mai 2024	Délai maximal pour qu'un candidat se retire avec le remboursement de son dépôt (art. 5.11 du <i>Code</i>)
17 mai 2024	Délai maximal pour l'affichage, la communication à la radio et les envois postaux de l'avis de scrutin ainsi que des envois postaux des bulletins de vote (art. 4.7 du <i>Code</i>) Note : puisque le délai tombe sur le jour férié du 20 mai 2024, nous procéderons à l'affichage, la communication radio et les envois postaux le 17 mai 2024
30 mai 2024	Date limite pour faire une demande de révision de la liste électorale (art. 5.3 du <i>Code</i>)
9 juin 2024	Élection ordinaire de 12h00 à 19h00 (art. 2.6 du <i>Code</i>). Le bureau de scrutin sera à la salle de conférence du Conseil des Abénaquis de Wôlinak, situé au 10120, rue Kolipaïo à Wôlinak.
9 juillet 2024	Date limite pour interjeter un appel (art. 8.2 du <i>Code</i>)
Semaine du 4 août 2024	Destruction des bulletins de vote s'il n'y a pas eu d'appel (art. 7.1 du <i>Code</i>)

Notez que ce calendrier des dates à retenir exclut les délais prévus dans la « section 8 – Appel à l'égard de l'élection », à l'exception de l'article 8.2 concernant la date limite pour interjeter un appel.

Pour toute demande d'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.



Me Annie Neashish, présidente d'élection
Téléphone : 1-888-845-8317
Courriel : electionwolinak2024@ncavocats.ca

AVIS PUBLIC

À : À tous les Électrices et Électeurs de Wôlinak

De : Me Annie Neashish, présidente d'élection

Date : Le 25 avril 2024

OBJET : AVIS D'ASSEMBLÉE DE PRÉSENTATION

Électrices et Électeurs de Wôlinak,

Nous vous informons que l'élection pour les postes de Chef et celui du conseiller n'ayant pas le statut autochtone aura lieu le 9 juin 2024.

Conformément à l'article 4.1 du *Code concernant les élections du Conseil selon la coutume de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak, version du 11 juin 2008* (ci-après le « *Code selon la coutume* »), soyez avisés de la date, du lieu de l'heure et de la procédure de l'assemblée de présentation.

Date : 5 mai 2024

Lieu : Chapelle située au 10110, rue Kolipaïo, à Wôlinak

Heure : de 11 à 14 heures

Le *Code selon la coutume* prévoit que la procédure d'assemblée est la suivante :

« 4.2 Procédure d'assemblée

Au jour, heure et lieu fixés dans l'avis, le président d'élection doit déclarer que l'assemblée est ouverte aux fins de recevoir les mises en candidature des candidats à l'élection~, le président doit également, à cette occasion, faire la lecture, s'il y a lieu, des mises en candidatures reçues par la poste. L'assemblée est ouverte pendant trois (3) heures consécutives. Tout électeur habile à être candidat peut proposer ou appuyer la mise en candidature de toute personne habile à occuper le poste de chef ou de conseiller. Un électeur peut proposer ou appuyer plus d'un candidat par élection.

Au cours d'une assemblée de présentation, une personne qui accepte d'être mise en candidature à l'un des postes de chef ou de conseiller ne peut, par la suite, se retirer pour être mise en candidature à l'un des autres postes de chef ou de conseiller. De plus, un électeur absent peut accepter d'avance d'être mis en candidature à l'un des postes vacants, à condition qu'il fasse déposer par un autre électeur à l'assemblée une déclaration solennelle où il accepte d'être mis en candidature et où il désigne l'autre électeur chargé de déposer sa déclaration solennelle à l'assemblée.

4.3 Fermeture

Nonobstant l'heure de fermeture de l'assemblée de présentation prévue dans l'avis, le président d'élection ne peut la clore avant de s'être assuré que toutes les questions importantes soulevées ont pu être discutées suffisamment, mais il doit la clore au plus tard une heure après l'heure de fermeture prévue à l'avis.

4.4 Acclamation

À la clôture de l'assemblée de présentation, si le nombre de candidats pour les postes vacants de chef ou de conseiller ne dépasse pas le nombre de postes à combler, le président d'élection doit déclarer le ou les candidats ainsi valablement présentés, élus par acclamation.

4.5 Déclaration du scrutin

À la clôture de l'assemblée de présentation, si le nombre de candidats pour les postes vacants de chef ou de conseiller dépasse le nombre de postes à combler, le président d'élection doit déclarer qu'un scrutin aura lieu pour ce ou ces postes.

S'il y a scrutin, les candidats élus par acclamation n'entrent en fonction que lorsque les résultats du scrutin pour les autres postes sont annoncés tel que prévu à l'article 6.13 du présent code.

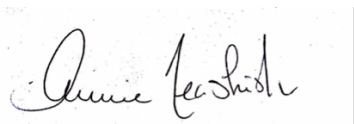
4.6 Nouvelle assemblée

À la clôture de l'assemblée de présentation, s'il n'y a aucun candidat pour les postes vacants de chef ou de conseiller, le président d'élection devra immédiatement annoncer qu'une nouvelle assemblée de mise en candidature aura lieu et en aviser les membres de la façon prescrite à l'article 4.1 en prenant soin d'y indiquer clairement la date, le lieu et l'heure de la nouvelle assemblée. »

Le *Code selon la coutume* ne prescrit aucune forme particulière pour les mises en candidature par voie postale. **Nous vous demandons toutefois de vous identifier correctement, de fournir votre numéro de statut et de nous soumettre vos coordonnées téléphoniques afin que l'on puisse vérifier votre habilité à soumettre une candidature.** Vous devrez nous faire parvenir la mise en candidature à l'attention et l'adresse suivante :

Annie Neashish, Présidente d'élection
C.P. 1510
Succ. St-Grégoire
Bécancour (Québec) G9H 4S8

Pour toute demande d'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.



Me Annie Neashish, Présidente d'élection
Téléphone : 1-888-845-8317
Courriel : electionwolinak2024@ncavocats.ca